



AR PREFECTURE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de contracter un prêt de 500 000 € auprès de La Banque Postale aux conditions énumérées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 29 novembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

